

## ATTESTATION PACKS MOBILITÉ EMPLOYEUR TRANSPORTS EN COMMUN

L'attestation Packs Mobilité Employeur est une pièce accréditive qui atteste que le salarié fait partie de votre structure signataire du dispositif métropolitain. Elle permet au salarié de bénéficier de tarifs préférentiels : 20% de réduction sur le tarif d'une Formule Illimitée Transports en commun (sous conditions d'éligibilité\*).

Elle doit être renseignée et signée par l'employeur et le salarié.

### Cadre réservé à Naolib

Date de réception

Par

### CODE ACCÈS (obligatoire)

### COORDONNÉES DU SIGNATAIRE PACK MOBILITÉ

Raison sociale

Adresse

Code postal

Ville

SIRET

Représentée par : Nom

Prénom

E-mail

Téléphone

### ATTESTE QUE

Mme  M

Nom

Prénom

Né(e) le

Matricule (non obligatoire)

### FAIT PARTIE DES EFFECTIFS.

Fait à

le

Signature du salarié avec la mention « lu et approuvé »

Cachet et signature de l'entreprise

#### \*Conditions d'éligibilité

La réduction de 20% est réservée aux **nouveaux abonnés** (première souscription pour la Formule Illimitée Transports en Commun, ou ne pas avoir été abonné(e) à celle-ci depuis 3 ans).

#### Conditions d'application de la réduction

Retour du dossier d'abonnement Formule Illimitée Transports en Commun complet (contrat avec pièces demandées + attestation Packs Mobilité Employeur)

#### Pour souscrire :

- soit en ligne sur la plateforme eservices Nantes Métropole avant le 22 du mois,
- soit par courrier postal à l'adresse indiquée sur le contrat, avant le 15 du mois.

**Bon à savoir :** vous avez jusqu'à 3 mois à partir de la date de souscription pour la renvoyer à **pro@naolib.fr**

Pour plus d'informations, contactez Allo Naolib 02 40 444 444

TAN

rejoint Naolib !